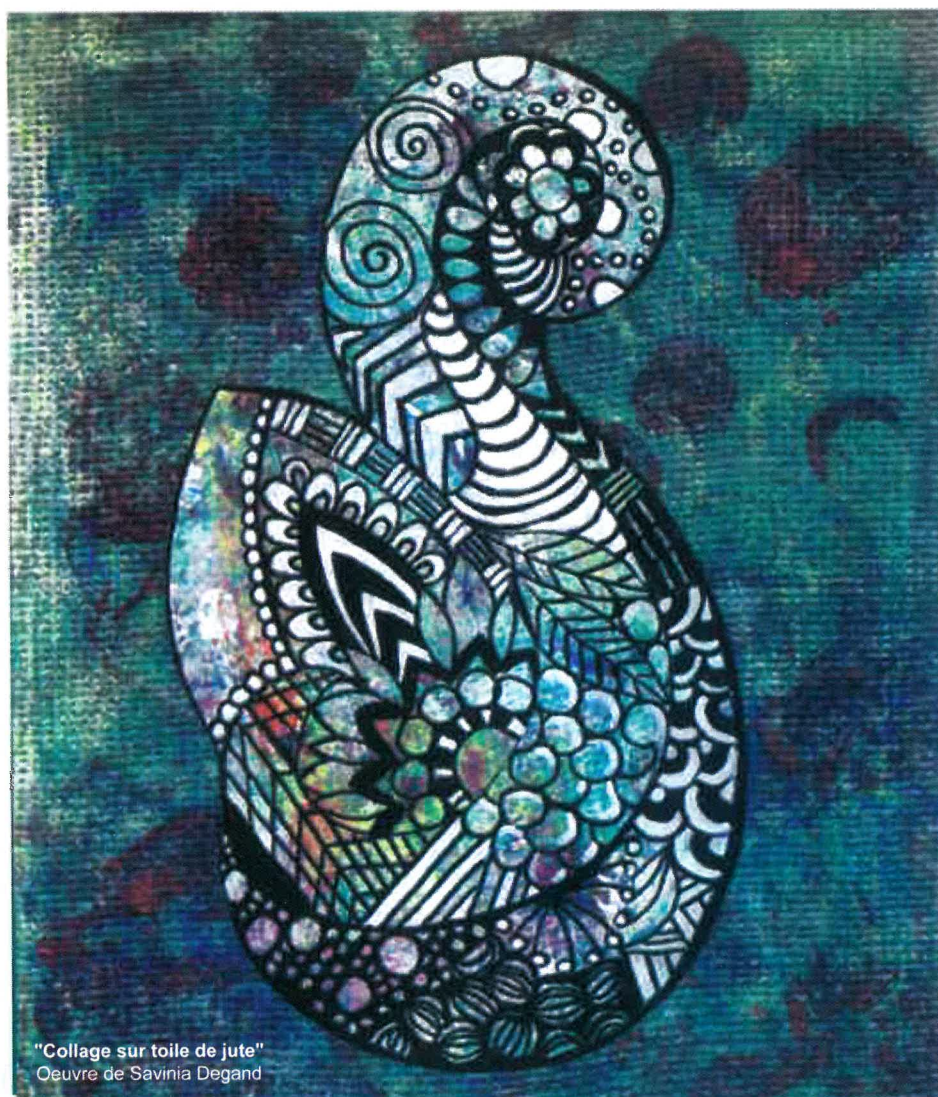


N° 12 / janvier 2020

www.montesquieu-des-alberes.fr

Bulletin municipal d'Information



"Collage sur toile de jute"
Oeuvre de Savinia Degand

— Montesquieu des Albères —

Meilleurs
Vœux

2020



Mairie

1 place Sant Cristau
66740 Montesquieu des Albères

Tél : 04 68 89 60 49

Fax : 04 68 89 75 87

Mail : mairie@montesquieu-des-alberes.fr

Accueil du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00,
fermé le mercredi après-midi

SOMMAIRE

- p.2 :** Le Mot du Maire, la vie de l'école
- p.3 :** Appel aux talents, Bienvenue aux nouveaux montesquivains, marché hebdomadaire, Newsletter
- p.4 :** Travaux réalisés et en cours
- p.5 :** Travaux programmés en conseil municipal
- p.6 :** Les OLD, le Brûlage à l'air libre des végétaux
- p.7 :** Des Bouchons de liege=un arbre, Frelons asiatiques, Mutuelle communale
- p.8 :** Objectif 0 phyto
- p.9 :** Notre massif, notre sécurité
- p.10 :** La fibre à Montesquieu
- p.11 :** Une station météo à Montesquieu, civisme
- p.12 :** Téléthon, La communauté de communes vous informe, numéros utiles
- p.13 :** L'eau une ressource à préserver, P.L.U. (plan local d'urbanisme)
- p.14 :** Montesquieu en fête
- p.15 :** Etat civil 2019
- p.16 :** Festivités

MOT DU MAIRE

Comme à l'accoutumée, ce bulletin vous apporte des informations qui témoignent de notre volonté de faire toujours avancer les choses pour que notre village se développe du mieux possible. Nous sommes animés par un seul objectif : préserver un cadre de vie agréable et toujours amélioré et adapté.

Notre gestion rigoureuse et précautionneuse permet d'offrir aux montesquivains et aux montesquivains toujours et encore une mise en valeur de notre village.

Nous tenons sans cesse à faire en sorte de conserver un environnement sympathique et attrayant pour les riverains et les visiteurs.

Je tiens par ce bulletin, à remercier les associations, les bénévoles hors associations, les agents municipaux et les élus pour leur implication permanente à la vie de Montesquieu-des-albères.

Le Conseil municipal, l'ensemble du personnel communal et moi-même, vous souhaitons une excellente année 2020. Que celle-ci vous réserve une bonne santé, un épanouissement personnel et de bonnes surprises pour vous et vos proches.

Le maire, Huguette Pons

*Bien à tous
et tout mes vœux*

LA VIE DE L'ÉCOLE

Bienvenue à Madame Corinne BONARD et à Madame Anne SOUQUET !

Depuis le mois de septembre dernier, l'école communale « Nicolas Mas » a le plaisir d'avoir à sa direction Madame Corinne BONARD qui a quitté le Haut Vallespir pour nos Albères si chères. Un premier Conseil d'école a eu lieu fin 2019, et à cette occasion, la mairie a rappelé son engagement très fort auprès de notre établissement scolaire public qui compte, à la rentrée 2019, 88 élèves. Devant la forte affluence des classes maternelles, et sans obligation la mairie a souhaité compléter l'encadrement pédagogique par le recrutement à temps non complet d'un agent présentant toutes les garanties dans le domaine de l'enfance. Madame Anne SOUQUET a donc été recrutée.

Enfin, comme prévu en juin 2019, l'école communale possède de nouveaux jeux dans la cour de l'école maternelle installés pendant les vacances de Noël.



APPEL AUX TALENTS

Vous avez un talent ? Une passion artistique ?
N'hésitez pas à nous les faire partager lors de la **5^{ème} édition**
Des « TALENTS DE MONTESQUIEU » **Dimanche 8 mars 2020**
Inscrivez-vous en mairie au plus tard le 18 février
Nous vous attendons nombreux cette fois encore !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MONTESQUIVAINS !

Plus de 80 nouveaux arrivants représentant 53 foyers ont choisi de s'installer
à Montesquieu-des-Albères en 2019.
Ces nouveaux montesquivains et montesquivaines viennent enrichir le tissu humain
et la diversité des habitants du village.
Nous avons eu le plaisir de les recevoir lors de la cérémonie qui leur a été consacrée le 28 septembre dernier,
et nous les avons invités à se rendre au forum des associations à l'issue de cette réception.



MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Les commerçants vous accueillent tous les mardis matin
place Sant Cristau, devant la Mairie. Si vous souhaitez pérenniser
ce lieu convivial, n'hésitez pas à vous y rendre.
La dynamique du village est à la portée de tous ! Merci à vous !

SOYEZ INFORMES A TOUT INSTANT ! POSSIBLE EN UN CLIC ! LA NEWSLETTER VOUS LE PERMET !

Nous avons le plaisir de vous informer que les newsletters reprendront prochainement.

Les modalités d'inscription : soit vous demandez à l'accueil de la mairie soit vous vous inscrivez de chez vous
directement sur le site officiel de la mairie.

En attendant, nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la mairie
pour vous tenir au courant de la vie du village !

TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS :



Trompettes Hautes : Réfection de la chaussée et peinture de calibrage de la voie, mise en « Zone 30 ». Objectif : réduire la vitesse des véhicules, sécuriser les usagers de tout le lotissement Trompettes Hautes.

Rappel de l'Article R .110-2 du code de la route :



Favoriser une conduite apaisée, diminuer les nuisances sonores, réduire la vitesse, Pas de passage piétons. Les véhicules motorisés sont tenus de céder le passage.



Carrefour AGOUILLOUS / Avenue de la mer / Rue Longue :

Mise en place d'un Terre-plein et bordures de sécurité. Objectif ralentissement des véhicules en évitant de « Couper le virage » dans la direction village.

Avenue de la Mer : Peinture de calibrage de la voie ; Objectif : Obtenir un cheminement piéton marqué coté Agouillous pour sécuriser les piétons.



ABRI BUS : Mise en place de deux Abris Bus : rond-point du village et avenue de la Mer. Un troisième est prévu Grand Rue devant le parking de l'école. Ces Abris marquent l'arrêt des bus et protègent les usagers des intempéries.

Chaussée rue des Porches : Cette chaussée est régulièrement creusée afin de réparer des fuites d'eau potable. Toute la canalisation est remplacée. Merci aux riverains pour leur patience lors de la réalisation de travaux dans une rue étroite.



TRAVAUX PROGRAMMES EN CONSEIL MUNICIPAL

La mairie rappelle les travaux les plus importants prévus dans ses budgets d'investissement depuis plusieurs années. Certains sont en cours d'exécution, d'autres ont été retardés pour diverses raisons.

Création d'une piste de désenclavement du quartier Della la Font imposée par les services de l'Etat en 2007. Réalisation retardée par des études complémentaires (loi sur l'eau, étude environnementale), la révision du tracé et une expropriation semée d'embûches : plusieurs recours ont été faits auprès du Tribunal administratif, puis de la Cour d'Appel et enfin de la Cour de Cassation. Le dernier jugement en faveur de la commune intervenu seulement le 11 juillet dernier. Nous avons repris contact avec le cabinet AGT, notre maître d'œuvre, qui a actualisé son estimation. L'appel d'offres est en cours pour la création de cette piste d'environ 2 km de long.

Le chantier « traversée du village tranche 2 » a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal dès le budget primitif 2018. L'objectif est de poursuivre l'amélioration de la Grand'rue et de ses abords (trottoirs, nouveaux luminaires, réfection de la place du « Rentadou », mise en place de conteneurs enterrés, sécurisation des cheminements piétons, création d'un nouvel arrêt de bus avec son abri). La Communauté de Communes a dû remplacer des réseaux vétustes ou en mauvais état. Pour tenir compte des remarques et des souhaits de certains administrés, nous avons modifié légèrement le projet initial : le permis d'aménager vient d'être accordé. L'entreprise TPC a été retenue pour exécuter ces travaux qui démarreront, nous l'espérons, en janvier.

Le chantier de l'église St SATURNIN, démarré depuis 2017. C'est la 3ème tranche qui traitera le chœur pour retrouver des peintures anciennes, les murs, le retable de la chapelle nord, les sols, l'installation électrique, la sonorisation, le chauffage, et la réhabilitation de l'enfeu.

La contrainte la plus importante concerne la mise en place d'échafaudages hauts et mobiles qui interdiront l'accès à l'édifice pendant 7 à 9 mois (août ou septembre). Les paroissiens devront rejoindre l'église de Saint Génis pour assister aux offices. Merci à eux, pour leur patience et leur compréhension !

Notre édifice classé au titre des Monuments historiques depuis 1984, méritait cette remise en valeur qui fera de lui, n'en doutons pas, le joyau de notre patrimoine historique et architectural.

La construction d'un nouveau bâtiment près de la Mairie (commerces et locaux professionnels et 2 appartements) a donné lieu à de nombreuses réflexions depuis 2018. Ce sera un pas important pour donner à notre commune le dynamisme commercial et professionnel qui lui permettra de mieux satisfaire les besoins de ses administrés. Ce projet sera mené à bien d'ici la fin de l'année 2020. Espérons que plusieurs candidats représentant diverses professions auront envie de s'installer dans notre village. Un appel à candidature national sera lancé dès le démarrage des travaux.

La mise en esthétique des réseaux secs et le remplacement des luminaires, en collaboration avec le SYDEEL, permettra d'accroître l'attractivité du cœur de Montesquieu. Il s'agit d'un chantier très important dont la 1ère tranche commencera en janvier.

Création d'un nouvel espace culturel et de loisirs pour compléter la salle des fêtes actuelle, le P.C. a été accordé depuis peu. Il s'agit d'un projet ambitieux qui respectera la typicité du bâtiment actuel (servant actuellement de lieu de stockage). Il ne verra le jour que plus tard, lorsque les travaux énumérés ci-dessus seront terminés.

LES OLD (OBLIGATION LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT)

ARTICLE L134-6 du code forestier.

Bilan 2019 dans les PO : 450ha brûlés, 85 départs de feux. Incendies importants à MILLAS / BANYULS / ARGELES. La plupart des départs de feux ont eu lieu aux abords des habitations et des routes.

23 départs de feux en 2019 sur notre commune, heureusement sans trop de conséquences sur les habitations, mais qui ont généré de grosses inquiétudes.

En tant que **propriétaires** de logements **et voisins**, il faut prendre conscience de l'exposition au risque auquel est soumis chaque Montesquivain et chaque foyer et agir en conséquence. Nous sommes une commune à 85% zone forestière, et les actions visant à réduire la végétation autour de nos maisons (O.L.D.) faciliteront l'autoprotection de nos maisons et des personnes qui s'y trouvent et la protection des biens et personnes voisins.

Nos obligations : En zone forestières voir le Code forestier Arrêté préfectoral du 15 Avril 2019. En dehors de cette zone voir le code général des collectivités territoriales. « Ma maison est-elle vulnérable en cas de feux » : Télécharger gratuitement une plaquette d'auto évaluation sur le site (proposée en 5 langues) : <http://efirecom.ctfc.cat>

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES VÉGÉTAUX DANS LES P.O.

L'ARRETE PREFECTORAL N° DDTM-SEFSR-2019176-0002 du **25 Juin 2019** précise les **nouvelles règles de brûlage** :

Les articles 1 à 7 précisent que le brûlage des déchets verts sont interdits TOUTE L'ANNEE. Pas de feux en zones U et pas de feux si une déchèterie se trouve à moins de 10 kms.

Considérant que cette limitation dans notre commune constitue une contrainte sévère pour une population soumise aux OBLIGATIONS DE DEBROUSSAILLEMENT la mairie envisage de créer un dépôt de déchets verts dans notre commune pour ainsi éviter des déplacements nombreux vers la déchèterie de Laroque des Albères. Renseignez vous auprès du Service urbanisme de la Mairie.



ARRETE

Les articles 1 à 7 concernent le brûlage à l'air libre des végétaux sur pied ou coupés sur tout le territoire des Pyrénées-Orientales.

Article 1 :

L'incinération des déchets ménagers et en particulier le brûlage des déchets verts à l'air libre sont interdits toute l'année.

Par dérogation à ce principe, les propriétaires dont le terrain est visé par une obligation légale de débroussaillage au titre du code forestier (annexe 1), peuvent brûler les résidus issus des travaux de débroussaillage à l'exception :

- des parcelles situées en zone urbaine (Zone U du document d'urbanisme en vigueur),
- des parcelles situées en zone périurbaine (parcelles limitrophes aux parcelles situées en zone urbaine) et rurale s'il existe un système de collecte ou une déchetterie adaptée situé à moins de 10 km de l'accès à la parcelle concernée par la route.

Le maire peut interdire tout brûlage pour cause de nuisance vis-à-vis du voisinage.

DES BOUCHONS DE LIÈGE = UN ARBRE

LA COLLECTE DES BOUCHONS DE LIÈGE : UNE DÉMARCHÉ ÉCO-CITOYENNE

publié le 8 septembre 2017

Vous pouvez apporter vos bouchons de liège à la mairie. Un geste facile et un vrai « plus » pour l'écologie !

Vos bouchons de liège seront recyclés en revêtements de sol, articles de décoration, pièces pour l'industrie aéronautique et automobile... ou en énergie électrique.

Les fonds récoltés, via le recyclage, seront reversés à l'IML (Institut Méditerranéen du Liège) pour financer la plantation de chênes-lièges dans les Pyrénées Orientales.

Aujourd'hui c'est plus de 16 millions de bouchons récupérés, soit l'équivalent de plus de 2000 chênes-lièges plantés.

Un petit geste pour vous, Un grand geste pour la planète !



FRELONS ASIATIQUES

POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE UNE ESPECE INVASIVE : VESPA VELUTINA NIGRITHORAX (frelons asiatiques)

En l'absence de décision départementale et intercommunale, la mairie a pris ses responsabilités dès 2016 dans la lutte contre l'espèce invasive de catégorie 2 *Vespa Velutina Nigrithorax* plus communément appelée "frelons asiatiques" (Cf. <http://frelonasiatique.mnhn.fr/identification/>).

Dans le but de préserver les populations de ruchers d'abeilles des attaques de ce nuisible, la commune a pris le parti de travailler de concert avec SOS Guêpes 66 et les apiculteurs locaux.

Depuis 2016, 3090 € ont été investis dans la destruction des nids et nous vous encourageons à signaler systématiquement en mairie tout nid que vous pourriez apercevoir sur notre territoire. L'objectif est de sauver nos abeilles et de sécuriser la population ! Alors pour 2020, poursuivons nos efforts tous ensemble !

MUTUELLE COMMUNALE

A l'occasion du bulletin d'information de juillet dernier, un flyer avait été distribué pour vous informer des réunions publiques relatives à la solution santé mutualisée. Aujourd'hui, ce dispositif, avec le soutien de la mairie, est en place et fonctionne. Si vous souhaitez en bénéficier, vous avez le choix entre ACTIOM www.macommunemasante.org et/ou AXA agence.clv@axa.fr

OBJECTIF 0 PHYTO

Sur le territoire de la communauté de communes les eaux superficielles et souterraines contiennent des pesticides qui dépassent la valeur réglementaire. Les nuisances sont importantes : répercussions sur la santé et appauvrissement des sols entre autres.

La mairie s'est engagée pour le 0 phyto depuis 4 ans.

2015 La mairie engage une sensibilisation sur l'eau et organise une exposition, ouverte aux écoles et à la population pendant plus d'un mois.

Cette sensibilisation a entraîné une démarche vers la charte régionale « **OBJECTIF 0 PHYTO** »

Etape 1 : Suppression des produits contenant du Glyphosate dans la commune.

Etape 2 : A ce jour nos deux agents ont suivi une formation pour l'habilitation aux nouvelles techniques et utilisations (Certiphyto)

Etape 3 : Sensibilisation des habitants et des enfants de notre école par la diffusion d'un film intitulé « BYE BYE PESTICIDES » (dates à définir)

Etape 4 : Information à la population par une insertion dans le bulletin d'information. **A Savoir le désherbage thermique est en application dans notre commune**, cette méthode prend plus de temps pour sa mise en œuvre que l'application de pesticide, **AUSSI PORTONS UN REGARD DIFFERENT SUR NOTRE ENVIRONNEMENT PROCHE ! CHANGEONS NOTRE COMPORTEMENT ! RESPECTONS LA NATURE !**

LUTTER CONTRE LES « MAUVAISES HERBES » ET EXTIRPER LES RACINES



Recourrez au désherbage manuel (outils tels que binette, couteaux à désherber, petit brûleur, eau bouillante, de bons gants... Vous pouvez également accepter un peu plus de végétation spontanée : la nature s'exprime de la sorte ! Par ailleurs, couvrez le sol pour avoir moins d'herbe et diminuer ainsi l'arrosage.

LIMITER LES MALADIES

Respectez une bonne aération entre les plantes pour limiter les risques d'apparition de maladies. Un sol bien aéré et riche en humus représente également une bonne solution à ce problème. Veillez à respecter la rotation des cultures et n'hésitez pas à les associer les plantes.

CLAP DE FIN POUR LES PESTICIDES !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les désherbants chimiques sont la principale source de pollution des eaux : rivières, mer, nappes phréatiques.

Aussi, s'il vous reste des produits phytosanitaires dans votre garage ou votre « casot », ne les jetez surtout pas dans les réseaux hydrographiques : fossés, avoies, bouches d'égout et caniveaux. En effet, ces produits - que les stations d'épuration ne savent pas traiter - se déversent directement dans la mer et les rivières.

Aussi, nous vous conseillons de les ramener dans les :

- Déchetteries équipées en filières de traitements EcoDDS et CHIMIREC points de collectes permanents des produits amateurs et professionnels.
<http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr/Dechets/DECHETTERIES>
- Magasins (distributeurs de produits) spécialisés : attention, ces points de collecte sont temporaires.



VOTRE CONTACT POUR PLUS D'INFORMATIONS :

ISABELLE FAIN

Service animation
captages prioritaires de la
communauté de communes
Albères - Côte Vermeille - Illiberis

isabelle.fain@cc-acvi.com
07 88 73 22 92



NOTRE MASSIF - NOTRE SECURITE

Notre **massif** couvre plus de **60% de la surface** de notre commune.

Les pistes qui sillonnent la montagne sont d'une importance vitale pour l'**accès** à ce patrimoine naturel, pour la **défense** contre les **incendies** et pour la **biodiversité**.

Nous devons **protéger** cet espace de **vie**. C'est pourquoi la commune investit régulièrement dans la création et l'entretien des pistes et des **réserves d'eau**.

A ce jour, le maintien de ces accès en état de sécurité, représente un budget important pour notre petite commune. L'aide des pouvoirs publics peut aller jusqu'à 80%, les 20% restant à notre charge.

C'est pourquoi il est important d'évoquer cette part communale et de remercier les bénévoles qui entretiennent la Montagne ; Les chasseurs qui régulent le gibier ; Le ministère de l'agriculture par le biais de L'Office national des Forêts pour l'entretien des accès au massif ; Le SIVU des ALBERES pour la maîtrise d'ouvrage et la programmation des travaux.

Il est important d'évoquer les **fontaines** de notre village **créées** par des **bénévoles** de notre commune et **alimentées** par des **sources** situées très haut dans le massif.

Qu'ils en soient remerciés !



LE POINT SUR LA FIBRE À MONTESQUIEU :

80.4% des logements de Montesquieu ont moins de 3Mbits/s de débit. (Infos Opérateurs)

En 2019 nous avons supporté des travaux concernant la mise en place de la fibre au village.

Il nous avait été signifié la « Montée en débit » (Réseau mixte Fibre/ Cuivre) pour l'été 2019.

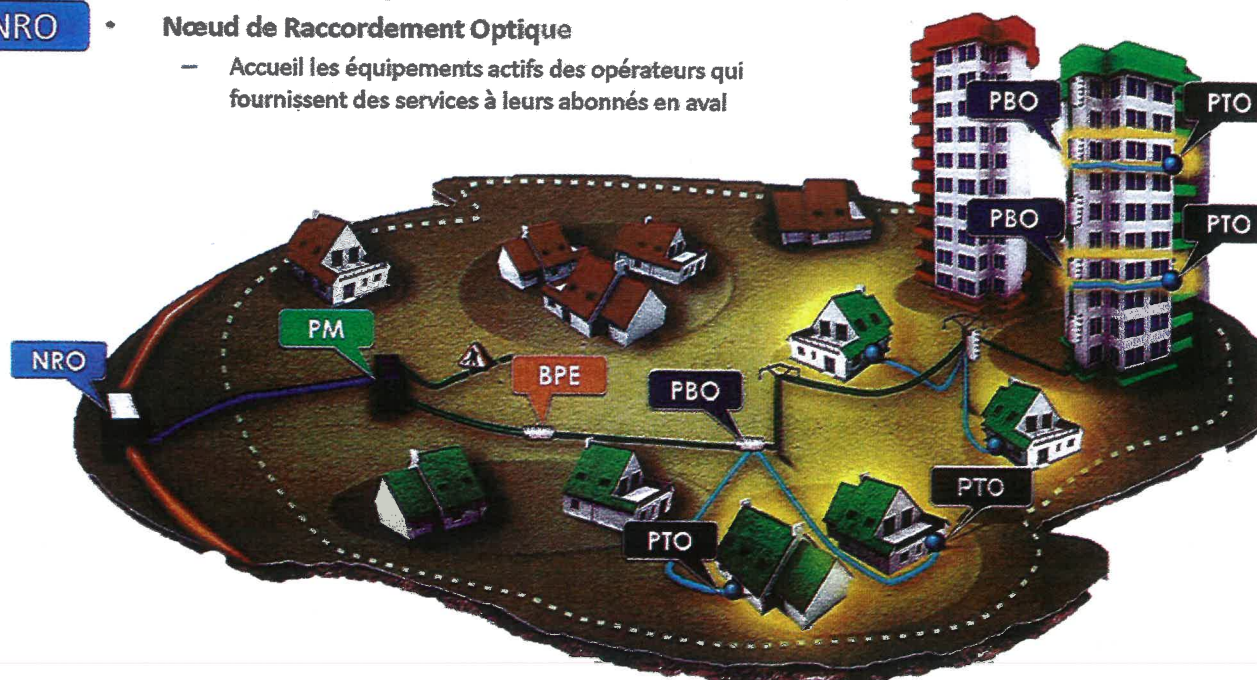
En Octobre toujours pas de « Montée en débit ». INDEPENDANT DE NOTRE VOLONTE !

Nous avons sollicité le responsable de ces travaux du Conseil Départemental début Octobre qui nous explique d'une part, que les travaux sur Montesquieu concernant la Montée en débit sont terminés. Il reste à réaliser le NRO (Nœud de Raccordement Optique) à St Génis des Fontaines. Ce raccordement devrait être exécuté début 2020... Donc la montée en débit sera automatique pour la commune, hormis pour les Agouillous et les Trompettes Hautes.

Ces 2 secteurs seront raccordés directement chez les abonnés en même temps que les secteurs de St Génis et Le Boulou dont ils dépendent.

D'autre part, des points de Branchements optiques (PBO) ou Fiber to the Home (FTTH) (voir croquis) seront installés dans des rues de la commune pour permettre aux habitants qui le souhaitent de se raccorder directement chez eux. Branchements à l'horizon 2022.

- PTO** • **Prise Terminale Optique**
 - Point de branchement de la ligne optique installée chez l'abonné
- PBO** • **Point de Branchement Optique**
 - Point de branchement des lignes des locaux à proximité (depuis les PTO)
- BPE** • **Boîtiers de Protection d'Epissure**
 - Boîtiers techniques installés sur le réseau pour dériver/éclater des fibres
- PM** • **Point de Mutualisation**
 - Regroupe les lignes FttH d'une zone de 300 locaux minimum
- NRO** • **Nœud de Raccordement Optique**
 - Accueille les équipements actifs des opérateurs qui fournissent des services à leurs abonnés en aval



UNE STATION METEO À MONTESQUIEU



A la demande du SDIS 66 (Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Orientales) une station météo a été proposée, sur le territoire de notre commune, afin de mesurer la situation climatique des Albères et permettre ainsi une meilleure lutte contre les incendies. Météo France a choisi Le lieu-dit « Les Costes de L'Hospital » sur un terrain communal.

Une convention entre Météo France et La Commune a été approuvée en Conseil Municipal.

Cette station, entièrement autonome, n'émet aucun champ Electromagnétique. Elle sera gérée par Météo France.

UN PEU DE CIVISME NOM D'UN CHIEN !

LES DEJECTIONS CANINES

Après avoir installé plusieurs panneaux pour sensibiliser les propriétaires de chiens, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, lors de sa séance publique du 23 septembre 2019, a décidé de mettre en place, à des points stratégiques, des distributeurs de sachets destinés au ramassage des déjections canines. Devant l'absence de civisme de certains, la collectivité renforce ses actions afin de sensibiliser les propriétaires de chiens à travers ce nouveau dispositif qui va être étendu dans les prochaines semaines.

La propreté du village est l'affaire de tous !





**RANDONNEE PATRIMOINE NATUREL ;
REPAS ; EXPOSITION VENTE, voici les
ingrédients du TELETHON 2019
organisé par RANDO-MONTESQUIEU
avec plus de 1000 €uros de dons**

**Un grand merci aux bénévoles
et aux généreux donateurs !**

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VOUS INFORME :



Portail Famille : mode d'emploi

Rendez-vous sur
<http://portailfamille.cc-acvi.com/>

La procédure

- 1/ Se connecter
- 2/ Récupérer mon mot de passe
- 3/ Renseigner votre adresse mail puis enregistrer
- 4/ Retourner sur votre adresse mail, ouvrir le lien reçu pour créer et confirmer votre mot de passe. Celui-ci vous sera nécessaire pour vous connecter à votre compte « portail famille ».

**Si le lien est introuvable, vérifier dans les spams
ou dans les courriers indésirables.**

5/ Retourner sur le lien ci-dessous :

- Se connecter
- Renseigner votre adresse mail
- Renseigner le mot de passe que vous avez créé

Dans le cas où cela ne fonctionne toujours pas, il se peut que votre adresse mail ne soit pas ou mal renseignée sur notre logiciel. Dans ce cas de figure, nous vous invitons à nous contacter au 04 68 95 21 99.

Numéros utiles

- Eau potable et Assainissement : **04 68 95 21 95**
- Collecte des déchets : maintenance des conteneurs : **04 68 81 55 45** (pour un changement de bac)
- Urbanisme : instruction des permis de construire : **04 68 81 00 37**
- Eclairage public : en cas d'absence de lumière dans la rue (interventions uniquement liées à un problème de sécurité électrique ; pas de dépannage des points lumineux) : **06 87 77 89 45**
- Piscine Intercommunale Alberaquatic : **04 68 37 04 05**
- Pôle enfance jeunesse (crèches, accueils de loisirs et points jeunes) : **04 68 95 21 99**
- Lecture publique : un réseau de 10 médiathèques pour l'ensemble du territoire communautaire



Le site internet de la Communauté de Communes est un outil pratique et utile pour tous les habitants du territoire : www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr

Il répond à vos besoins quotidiens en diffusant des informations pratiques : programmes des structures enfance jeunesse, agenda mensuel des médiathèques, jours de ramassage des ordures, tarification de l'eau, horaires d'ouverture des structures... Le site est mis à jour régulièrement et permet à l'intercommunalité de vous informer en « temps réel » d'une urgence grâce à un bandeau qui apparaît sur la page d'accueil.

Standard : **04 68 81 63 77**
standard@cc-acvi.com

www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.com

www.facebook.com/ccacvi/

**3 Impasse de Charlemagne, BP 90103,
66704 Argelès-sur-Mer**

L'EAU UNE RESSOURCE A PRESERVER

TRAVAUX sur le TECH à MONTESQUIEU

Nul ne peut ignorer le manque d'eau dans « Le TECH ». Des efforts pour la préservation de cette ressource (Travaux sur les canaux d'arrosage, chasse aux fuites de notre réseau eau potable, nettoyage du lit des cours d'eau par les riverains...) n'ont pas été suffisants pour éviter les restrictions d'eau. (Arrêté préfectoral de sécheresse dès le 12 Avril 2019)

Parmi les mesures de gestion de l'eau, la restauration écologique du Tech à Montesquieu (1ère tranche entre la Rasclose du Boulou et le Moulin de Breuil) qui a démarré fin 2018 pour se terminer en 2019 a permis de répondre à l'obligation réglementaire de préservation de la continuité écologique du Tech aval, afin de redonner un aspect et un fonctionnement naturel au Tech (déplacement et migration des poissons, transport de sédiments, disponibilité de zone d'expansion des crues, Ripisylve adaptée aux conditions locales et équilibre sédimentaire).



Actuellement la 2ème tranche à Montesquieu est en cours (du moulin de Breuil au Lac de Villelongue dels Monts)

Nous vous rappelons les règles essentielles pour l'entretien des cours d'eau : Les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien des cours d'eau (Article L215-14 du code de l'environnement). Cela consiste notamment à garantir l'écoulement des eaux, enlever les embâcles et élaguer la végétation.

Nous vous invitons à consulter l'actualité des travaux du Tech sur le site www.syndicatdutech.fr et d'y visionner le film « **Le Tech, une ressource à préserver** »

P.L.U. (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Conformément à la délibération n° 01-06.06.19, le P.L.U a été approuvé par le Conseil Municipal le 6 juin dernier.

Ce nouveau document d'urbanisme permettra un développement harmonieux et raisonné du village tout en respectant le cadre de vie des Montesquivains.

MONTESQUIEU EN FÊTE



Ils sont arrivés !

BODART Livio	le 21/02/2019
MUNOZ Sandro	le 28/04/2019
GLADY Juliette	le 26/05/2019
GRUNEWALD Kendal	le 29/05/2019
CAZAUX Timéo	le 23/07/2019
CUBAYNES Léonard	le 27/07/2019
BOJ MARYIN Bianca	le 02/09/2019
TRIADU Justine	le 17/09/2019
DUBOIS Mégane	le 17/09/2019
EL OUADRHIRI Ilyan	le 9/10/2019
MARTINEZ Mia	le 12/12/2019

Ils se sont dit "oui" !

COSTE Marie-Line / LIGNEREUX Jean	le 04/01/2019
WARO Romuald / GUILLAMON Christelle	le 03/08/2019
GRUNEWALD Steeve / JIMENEZ BONILLA Jeniffer	le 28/09/2019

Ils ont organisés leur vie commune !

AUCOUTURIER Jean-Luc / CHAUDOIR Dominique	le 20/09/2019
LEMEÉ Paul / TOUCHAGUES Cindy	le 25/10/2019
HUBAUT Jean-Michel / DEVOS Nathalie	le 14/11/2019

Ils nous ont quittés !

MARCHYLLIE Pierrot	le 17/01/2019
OLIVEIRA Antonio	le 05/02/2019
VITRY Marie-Madeleine	le 15/03/2019
MAS Amédée	le 01/04/2019
HALLEY Jean	le 27/04/2019
LEGER Jacqueline	le 06/05/2019
SALVAT Josette	le 07/05/2019
COSTE Daniel	le 11/05/2019
LE MIGNON Pierre	le 02/06/2019
FERNANDEZ Régine	le 10/06/2019
WAUMAN Marie	le 11/06/2019
SEGUIN Audrey	le 15/07/2019
CAVERO Marie-louise	le 05/08/2019
LUNA Max	le 29/08/2019
GLEVAREC Jacqueline	le 21/09/2019
GOTAS Michelle	le 29/10/2019
PAGÉ Paul	le 03/11/2019
JONCA Yves	le 16/11/2019

FESTIVITÉS / 1^{er} SEMESTRE 2020

JANVIER

- 11 : Vœux du Maire à 18h
- 18 : Rifle Pass'temps à 14h30
- 26 : Repas des aînés à 12h

FEVRIER

- 1 : Rifle Pass'temps à 14h30
- 8 : Rifle de l'Association des Parents d'Elèves (APE)
- 28 : Sortie avec Pass'temps (sur inscription auprès de l'association)
- 29 : Rifle Pass'temps à 14h 30

MARS

- 1 : Théâtre « Les Vigatanes i Barratina » à 16h (Comme chien et chat) participation 5€
- 8 : 5^e édition exposition « DES TALENTS DE MONTESQUIEU » de 10h à 18h-gratuit-Inscription en mairie jusqu'au 18 février.
- 15 : Elections municipales 1er tour
- 22 : Elections municipales 2ème tour
- 28 : Sortie avec Pass'temps (sur inscription auprès de l'association)

AVRIL

- 4 : Bunyettes au foyer (Association Sardanistes st cristau)
- 25 : Rifle Pass'temps à 14h 30

MAI

- 8 : Commémoration Nationale à 11h 30.
- 9 et 10 : Trail (Association Courses de Montesquieu)
- 16 : Théâtre avec l'association C.O.T.A
- 21 : Ballade de sardanes
- 23 : Rifle Pass'temps à 14h30

JUIN

- 6 : Concert avec « Graine de musique »
- 13 : Rifle Pass'temps à 14h 30
- 18 : Commémoration Nationale à 11h30
- 20 : Concert avec « Chorale Internationale d'Albéra »
- 21 : Fête de la musique
- 23 : Fête de la ST JEAN avec l'APE
- 27 : Rifle Pass'temps à 14h 30

JUILLET

- 13 : Bal et repas du CCFF (Comité Communal des Feux de Forêt)
- 14 : Commémoration Nationale à 11h30

Le détail de ces manifestations vous sera communiqué ultérieurement par chaque organisateur.

Une distribution de flyers sera faite dans vos boîtes aux lettres, agrémentée d'une mise en ligne sur le site de la mairie.

Des animations supplémentaires peuvent compléter cet agenda.

N'hésitez pas à consulter régulièrement la Gazette des Albères et le site de la mairie, rubrique « agenda » ou abonnez-vous à la newsletter.

Publication : Mairie de MONTESQUIEU des ALBERES

Direction de publication : Huguette PONS

Conception/ maquette : 2X Graphik

Crédit Photos : Mairie de Montesquieu / Dominique SANTUCCI

Imprimerie BLANC Perpignan

Document imprimé en 1000 exemplaires. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.

Toute reproduction interdite : Edition 2020

Ne pas jeter sur la voie publique.